Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret

19, rue Clément Marot
75008 Paris

Institut Mines-Télécom

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

CAILLIAU DEDOUIT et ASSOCIES
Société Anonyme
19, rue Clément Marot
75008 PARIS
Capital social : 40 000 euros - RCS Paris B 722 012 051

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

Institut Mines-Télécom
Etablissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel
Siège social : 19 place Marguerite Perey – 91120 PALAISEAU

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration de l'Institut Mines-Télécom,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Institut Mines-Télécom relatifs aux comptes clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes consolidés concernant le traitement comptable des travaux relatifs au campus de l'Institut Mines-Télécom à Palaiseau décrit dans la note 3 « Evénements significatifs », paragraphe 3.6 « L'opération « SACLAY ».

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821 53 et R.821 180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur la correcte comptabilisation des travaux relatifs au bâtiment Saclay de Palaiseau, le caractère approprié des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés aux membres du conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des données budgétaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que l'établissement cesse son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 12 mars 2026

DocuSigned by:
5E27D7E80A544C0...

Aurélie LACAVE
Associée

Cailliau Dedouit et Associés

Paris, le 12 mars 2026

DocuSigned by:
Rémi Savournin
C070B79B9F0D4AE...

Rémi SAVOURNIN

Associé

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

Institut Mines-Télécom

COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

SOMMAIRE

1. ETATS FINANCIERS 3
1.1. Bilan Consolidé 3
1.2. Compte de résultat consolidé 4
1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé 5
1.4. Tableau de variation des capitaux propres 6
2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION 7
2.1. Présentation du Groupe 7
2.2. Référentiel comptable 8
2.3. Modalités de consolidation 8
2.4. Méthodes et règles d'évaluation 10
3. EVENEMENT SIGNIFICATIFS 14
3.1. Agence comptable principale 14
3.2. Une hausse du nombre d'étudiants 14
3.3. Un contexte budgétaire national sous contrainte 14
3.4. Intégration comptable 15
3.5. Hydroption 15
3.6. L'opération « SACLAY » 15
3.7. La préparation du futur SI Finances de 2027 16
3.8. Fraudes et tentatives de fraudes 16
4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION 17
5. DETAIL DES COMPTES DU BILAN 18
5.1. Immobilisations incorporelles 18
5.2. Immobilisations corporelles 19
5.3. Immobilisations financières 21
5.4. Stock 22
5.5. Ventilation des créances par échéance 23
5.6. Ventilation des dettes par échéance 24
5.7. Provision pour risques et charges 25
5.8. Emprunts et dettes financières 25
5.9. Trésorerie 26
5.10. Autres fonds propres 26
6. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT 27
6.1. Produits avec contrepartie par activité 27
6.2. Résultat financier 27
7. ENGAGEMENTS HORS BILAN 28
8. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES 28
8.1. Effectif 28
8.2. Informations concernant les dirigeants 28

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Bilan Consolidé

	31/12/2025			31/12/2024
En milliers d'euros	**Valeur brutes**	**Amort. Prov.**	**Valeurs nettes**	**Valeurs nettes**
Capital souscrit non appelé			-	-
Immobilisations incorporelles	35 391	- 27 261	8 130	7 002
Dont Ecarts d'acquisition positifs	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 039 090	- 586 762	452 329	447 209
Immobilisations financières	999	- 215	785	1 291
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Total actif immobilisé	**1 075 481**	**- 614 237**	**461 244**	**455 502**
Stocks et en-cours	1	-	1	-
Clients et comptes rattachés	61 744	- 2 604	59 140	59 291
Autres créances	88 118	-	88 118	79 602
Valeurs mobilières de placement	229	-	229	229
Disponibilités	137 617	-	137 617	161 109
Comptes de régularisation actif	2 678	-	2 678	2 660
Total Actif	**1 365 868**	**- 616 842**	**749 027**	**758 392**

En milliers d'euros	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Financements reçus de l'État	174 200	174 360
Autres financements reçus	97 754	97 754
Réserves consolidées	264 601	269 189
Résultat consolidé	- 21 155	- 6 389
Intérêts minoritaires	850	831
Autres fonds propres	2 189	2 189
Écarts d'acquisition négatifs	-	-
Total fonds propres	**518 438**	**537 932**
Provisions	36 081	33 693
Emprunts et dettes financières	2 715	2 592
Fournisseurs et comptes rattachés	10 355	13 079
Autres dettes	170 382	161 267
Comptes de régularisation passif	11 055	9 830
Total Passif	**749 027**	**758 392**

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

1.2. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Produits		
Produits sans contrepartie directe	308 249	317 155
Produits avec contrepartie	99 330	91 821
Autres produits de fonctionnement	5 051	5 272
Charges de fonctionnement		
Achats consommés et charges externes	- 80 650	- 90 410
Charges de personnel	- 296 231	- 279 225
Autres charges de fonctionnement	- 19 560	- 19 288
Charges d'intervention		
Impôts et taxes	- 6 036	- 6 437
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- 42 562	- 37 661
Reprise de financement rattaché à un actif	10 811	11 799
Résultat courant avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	**- 21 598**	**- 6 973**
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-	-
Résultat courant après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	**- 21 598**	**- 6 973**
Charges financières	- 73	- 193
Produits financiers	513	771
Résultat financier	**440**	**578**
Impôt sur les résultats	-	-
Résultat net des entités intégrées	**- 21 158**	**- 6 395**
Quote-part de résultat des entités mises en équivalence	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	**- 21 158**	**- 6 395**
Intérêts minoritaires	3	5
Résultat net (part du groupe)	**- 21 155**	**- 6 390**

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	Clôture	Ouverture
Résultat net total des sociétés consolidées	- 21 158	- 6 395
Elimination des amortissements et provisions	44 771	37 199
Q/P de subventions d'investissement	- 11 036	- 11 799
Elimination des plus ou moins values de cession	11 919	4 136
Total marge brute d'autofinancement	**24 496**	**23 141**
Variation des stocks liée à l'activité	-	
Variation des créances clients liées à l'activité	- 8 385	- 40 382
Variation des dettes fournisseurs liées à l'activité	10 857	42 476
Flux net généré par (affecté à) l'activité	**26 968**	**25 235**
Acquisition d'immobilisations	- 60 435	- 37 230
Cession d'immobilisations	575	85
Incidence des variations de périmètre	-	-
Variation nette des placements court terme	-	-
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	**- 59 860**	**- 37 145**
Dividendes versés par la société mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires	- 11	- 1
Augmentations (réductions) de capital	-	
Subventions d'investissements reçues	9 288	12 613
Emissions d'emprunts	937	359
Remboursements d'emprunts	- 814	- 590
Flux net provenant du (affecté au) financement	**9 400**	**12 381**
Incidence variation taux de change et chgt principes comptables	-	-
Variation de trésorerie	**- 23 492**	**471**
Trésorerie d'ouverture	161 338	160 867
Trésorerie de clôture	137 846	161 338

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

1.4. Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Financements reçus de l'Etat	Autres financements reçus	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Fonds propres part du groupe
Ouverture Exercice : 2024.12	**173 436**	**97 752**	**283 466**	**- 13 606**	**541 048**
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-		- 13 606	13 606	-
Dividendes versés	-		-	-	-
Variation des subventions d'investissement	924	2		-	926
Part du groupe dans le résultat	-		-	- 6 389	- 6 389
Autres mouvements	-		- 672	-	- 672
Ouverture Exrercice : 2025.12	**174 360**	**97 754**	**269 188**	**- 6 389**	**534 913**
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-		- 6 389	6 389	-
Dividendes versés	-		-	-	-
Variation des subventions d'investissement	- 160	0	- 2 056	-	- 2 215
Part du groupe dans le résultat	-		-	- 21 155	- 21 155
Autres mouvements	-		3 857	-	3 857
Clôture Exercice : 2025.12	**174 200**	**97 754**	**264 601**	**- 21 155**	**515 399**

Les capitaux propres intègrent une augmentation du report à nouveau de +2.40 M€ correspondant à des corrections d'erreurs compris dans les autres mouvements.

INTERETS MINORITAIRES

En milliers d'euros	Autres financements reçus	Réserves	Résultat de l'exercice	Fonds propres Intérêts minoritaires
Ouverture Exercice : 2024.12	**191**	**737**	**7**	**934**
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	7	- 7	-
Dividendes versés	-	- 1	-	- 1
Variation des subventions d'investissement	- 21	-	-	- 21
Part des minoritaires dans le résultat	-	-	- 5	- 5
Autres mouvements	-	- 76	-	- 76
Ouverture Exrercice : 2025.12	**170**	**667**	**- 5**	**831**
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	- 5	5	-
Dividendes versés	-	- 11		- 11
Variation des subventions d'investissement	78	-		78
Part des minoritaires dans le résultat	-	-	- 3	- 3
Autres mouvements	-	- 45	-	- 45
Clôture Exercice : 2025.12	**248**	**606**	**- 3**	**850**

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Présentation du Groupe

Acteur majeur de la société de l'information, le Groupe Institut Mines-Télécom a pour mission l'enseignement supérieur, la recherche et la formation continue, dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication.

« L'Institut Télécom, établissement public à caractère administratif » est devenu par le décret n°2012-279 du 28 février 2012 « l'Institut Mines-Télécom, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'industrie et du ministre chargé des communications électroniques et a été constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L717-1 du code de l'éducation. Il intègre les écoles des télécommunications, comme le faisait l'Institut Télécom. Les écoles des mines lui sont rattachées tout en conservant leur statut d'établissement public à caractère administratif. »

Le Groupe Institut Mines-Télécom se compose actuellement de :

8 Grandes Ecoles d'ingénieurs et de Management :

- IMT Atlantique située à Brest, Nantes et Rennes
- IMT Nord Europe située à Douai et Villeneuve d'Asq
- IMT Mines Albi située à Albi
- IMT Mines Alès située à Alès
- Institut MinesTélécom Business School située à Evry et Paris
- Mines Saint-Etienne située à Saint-Etienne et Gardanne
- Télécom SudParis située à Évry et Palaiseau
- Télécom Paris, située à Palaiseau et Paris

Auxquelles s'ajoutent des établissements filiales créés conjointement avec des Universités et des entreprises :

- Eurecom, créé en 1991 avec l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne à Sophia Antipolis (Valbonne Alpes Maritimes)
- IMT Transfert
- GIP INSIC

Le Groupe Institut Mines-Télécom établit des comptes consolidés depuis l'exercice 2006.

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

2.2. Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les principes et méthodes comptables découlant des textes légaux et règlementaires en vigueur en France. Ils respectent en particulier l'instruction comptable sur les comptes consolidés BOFIP-GCP-24-0013 du 07 mai 2024.

Les comptes annuels des établissements entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés selon les règles générales suivantes d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- L'instruction comptable commune BOFiP-GCP-17-0003 du 20/01/2017
- l'instruction codificatrice M9-3 applicable au 1er janvier 2013
- l'instruction du 18 décembre 2012 sur la comptabilisation des financements externes de l'actif applicable au 1er janvier 2013
- l'instruction n°09-018-M9 du 1er septembre 2009
- l'instruction n°06-007 M9 du 23 janvier 2006
- le règlement ANC 2020-01

2.3. Modalités de consolidation

2.3.1. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les sociétés acquises ou créées sur lesquelles l'Institut Mines-Télécom exerce directement ou indirectement un contrôle ou une influence significative.

Le périmètre de consolidation est détaillé en page 17.

Les méthodes de consolidation sont définies par la règlementation de la manière suivante :

- Intégration globale

Toutes les entités dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées par intégration globale. La méthode de l'intégration globale consiste à prendre tous les comptes du bilan à 100 %, puis d'indiquer la part des capitaux propres revenant aux actionnaires minoritaires.

Le contrôle exclusif se définit comme étant le pouvoir de diriger les politiques (financière et opérationnelle) d'une entité, afin de tirer avantage de ses activités.

Les états financiers des entités contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

- Intégration proportionnelle

Toutes les entités dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint de fait ou de droit sont consolidées par intégration proportionnelle. La méthode de l'intégration proportionnelle consiste à intégrer les actifs, passifs et résultat selon le pourcentage détenu par le Groupe.
Le contrôle conjoint est défini comme étant le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques (financière et opérationnelle) résultent de leur accord.

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

- Mise en équivalence

Toutes les entités dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. La mise en équivalence consiste à ne retenir dans les comptes consolidés que la part de capitaux propres correspondant au pourcentage direct ou indirect détenu par la société mère.

Les entités du Groupe Institut Mines-Télécom sont intégrées globalement ou proportionnellement au 31 Décembre 2025.

- Entités ad hoc

Depuis la loi sur la sécurité financière, la détention de titres n'est plus une condition nécessaire à l'intégration d'une entité dans le périmètre de consolidation.
Les entités ad hoc dans lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.
Afin de déterminer l'existence de ce contrôle, il est nécessaire d'apprécier l'économie d'ensemble de l'opération à laquelle l'entité ad hoc participe et d'analyser les caractéristiques de la relation entre cette dernière et l'entité consolidante.
Deux des critères suivants doivent être pris en considération afin de déterminer le contrôle de l'entité consolidante sur les entités ad hoc :

- pouvoir de décision et de gestion sur l'entité ad hoc ou sur les actifs qui la composent ;
- capacité à bénéficier de tout ou partie des résultats de l'entité ad hoc ;
- exposition à la majorité des risques relatifs à l'entité ad hoc.

Les entités ad hoc relevant du Groupe Institut Mines-Télécom répondent uniquement à l'un des critères développés ci-dessus. Elles ne sont par conséquent pas consolidées.

2.3.2. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les comptes annuels consolidés sont arrêtés à la date du 31 décembre 2025.

Toutes les entreprises entrant dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes à cette même date.

2.3.3. Informations permettant la comparabilité des comptes

Néant.

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

2.4. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

⇨ Changement de méthodes comptables

Néant.

⇨ Modalités de traitement des écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la quote-part correspondante des capitaux propres, après valorisation et affectation aux immobilisations incorporelles, corporelles, stocks, provisions indemnités de fin de carrière et impôts différés relatifs à celles-ci. Les affectations seront définitives à la clôture de l'exercice suivant la date de première consolidation de l'entreprise.

Aucun écart d'acquisition n'est constaté dans les comptes consolidés du Groupe Institut Mines-Télécom.

⇨ Immobilisations incorporelles

Les concessions et droits similaires sont constitués des logiciels acquis et destinés à usage interne.

Ces immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Elles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue soit :

- Logiciels acquis et destinés à usage interne 1 à 5 ans
- Concessions, brevets et licences 5 ans

⇨ Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et développement ne sont pas activés, les critères comptables pour la capitalisation de ces frais n'étant pas remplis.

⇨ Frais d'établissement

Les frais d'établissement immobilisés dans les comptes sociaux ne répondent pas à la définition des actifs selon le règlement ANC 2020-01. Ces frais sont enregistrés en charge dans les comptes consolidés l'année de leur constatation.

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

⇨ Immobilisations corporelles

✓ Principes généraux

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris frais accessoires directement liés à leur acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens, soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif, selon les cas.

Les durées moyennes d'amortissements retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes (hors immeubles) :

✓ Ensemble immobiliers et constructions légères	2 ans
✓ Agencements, aménagement de terrains et de bâtiments	10 ans
✓ Installations générales et agencements	5 à 10 ans
✓ Installations techniques	10 ans
✓ Matériel divers et outillage	5 à 10 ans
✓ Matériel de transport	3 à 5 ans
✓ Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
✓ Visio centre	5 ans
✓ Visio centre 95	3 ans
✓ Mobilier	10 ans
✓ Matériel scientifique et pédagogique	5 ans
✓ Immobilisations financées par taxe d'apprentissage	3 ans

Les immeubles, propriété du Groupe ou exploités dans le cadre d'un contrat de crédit-bail font l'objet d'une décomposition par composants.

Les durées d'amortissement retenues par le Groupe pour les composants d'immeubles sont les suivantes :

✓ Gros Œuvre	50 ans
✓ Etanchéité, façades	15 ans
✓ Installations générales et techniques	15 ans
✓ Agencements intérieurs et extérieurs	10 ans
✓ Menuiseries intérieures et extérieures	25 ans

Pour les immobilisations appartenant à Eurecom, les particularités suivantes sont définies :

La durée d'amortissement des agencements du bâtiment est plafonnée au temps d'occupation prévu dans la convention de partenariat avec le Conseil Général.

En 2010 l'Institut Mines-Télécom a mis en place l'approche par composants (catégorie 2) sur les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de lois, règlements ou de pratiques constantes. Les composants identifiés et leurs durées d'amortissements sont les suivants :

✓ Ravalement et entretien lourd des façades	10 ans
✓ Entretien lourd sur ascenseurs	5 ans
✓ Entretien lourd sur climatisation	5 ans
✓ Réfection des voiries	5 ans
✓ Entretien lourd des menuiseries extérieures	15 ans

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

⇨ Contrats de location-financement

Les comptes consolidés sont retraités des opérations de crédit-bail, en application de la méthode préférentielle.

La charge de loyer est annulée par la constatation d'une charge financière, d'un amortissement et du remboursement progressif de la dette.

Les biens immobiliers financés par crédit-bail sont enregistrés en immobilisations et amortis selon les durées décrites ci-dessus. Corrélativement, la dette financière qui en résulte est inscrite au passif du bilan.

L'ensemble immobilier, concerné par les opérations de crédit-bail, a fait l'objet d'une décomposition en structures et en composants selon les durées déterminées au niveau de l'entité Institut Mines-Télécom. Le contrat de crédit-bail souscrit par l'Institut Mines-Télécom a échu le 31/01/2013.

Conformément aux termes du contrat de crédit-bail, l'Institut Mines-Telecom a levé l'option d'achat de l'immobilisation et est devenu propriétaire de ce bâtiment pour une valeur de 0,15 € hors taxes.

⇨ Participations, autres titres immobilisés non consolidés

Les titres de participation ont été évalués à leur valeur d'acquisition à l'exclusion des frais engagés. Le cas échéant, l'évaluation de ces titres peut faire l'objet d'une provision.

S'agissant de la valeur des parts de Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR), la valeur d'inventaire retenue est la valeur liquidative calculée par le gérant du fonds et approuvé par le commissaire aux comptes de la société de gestion. Depuis 2005, ces titres sont évalués selon la méthode dite de juste valeur (Fair Market Value).

Selon la convention établie le 6 juillet 2001 entre IMT Transfert et l'Etat, les pertes éventuelles sur les investissements effectués dans le fond T-Source sont imputables sur le capital remboursable à l'Etat.

⇨ Stock

Les produits finis ont été évalués à leur coût de revient unitaire.

La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminée selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

⇨ Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale, et leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas, en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes. Une étude des créances clients est réalisée à chaque clôture afin de tenir compte du risque de non recouvrement. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

⇨ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

⇨ Disponibilités

Les disponibilités incluent les liquidités et les dépôts à court terme pouvant être rendus immédiatement disponibles sous réserve des comptes bloqués.

⇨ Subventions d'investissement

La reprise de la subvention qui finance une immobilisation amortissable est comptabilisée en résultat consolidé au même rythme que l'amortissement pratiqué sur l'immobilisation qu'elle a financée et ce, en application du principe de rattachement des charges aux produits.

Les subventions d'investissement sont maintenues dans les capitaux propres consolidés.

⇨ Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires sont annulés dans les comptes consolidés du Groupe Institut Mines-Télécom.

⇨ Avances conditionnées

Le Groupe Institut Mines-Télécom a bénéficié d'avances sans intérêt consenties par l'Etat en faveur de la recherche, dont le remboursement était conditionné au succès des opérations qu'elles finançaient. Deux opérations étaient concernées et celles-ci ont été soldées au 31 décembre 2016 (contrat d'échecs et abandon de créances).

⇨ Provisions pour risques et charges

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des évènements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

⇨ Impôts différés

Le Groupe Institut Mines-Télécom ne constate pas d'imposition différée, la tête de Groupe n'étant pas fiscalisée.

⇨ Indemnités de départ en retraite

Les entités du Groupe ne comptabilisent pas, dans leurs comptes annuels, le montant de leurs engagements en matière de départ en retraite et avantages assimilés.

Un retraitement est opéré dans les comptes consolidés pour tenir compte de cet engagement.

La provision constituée comprend les indemnités conventionnelles de départ en retraite, non couvertes par des cotisations à des fonds extérieurs dédiés.

La provision est estimée par application d'une formule actuarielle prenant en compte :

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

- Le risque de mortalité,
- L'évolution prévisionnelle des salaires,
- La rotation des effectifs,
- Un taux d'actualisation financière.

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de retraite en fonction des entités du périmètre de consolidation sont :

	IMT	IMT TRANSFERT	Eurecom	GIP INSIC
Age de la retraite	cadres 63 ans non cadres 62 ans	cadres 65 ans non cadres 65 ans	cadres 65 ans non cadres 65 ans	N/A
Type de départ	Volontaire	N/A	Volontaire	N/A
Taux de charges sociales (cadres)	50,00%	N/A	50,00%	N/A
Taux de charges sociales (non cadres)	38,00%	N/A	45,00%	N/A
Taux d'accroissement des salaires (cadres)	1,40%	N/A	2,30%	N/A
Taux d'accroissement des salaires (non cadres)	1,80%	N/A	2,30%	N/A
Taux de rotation (cadres)	1,50%	N/A	9,00%	N/A
Taux de rotation (non cadres)	1,00%	N/A	9,00%	N/A
Taux d'actualisation	3,96%	0,99%	3,96%	N/A

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en provisions.

⇨ Opérations intragroupe

Les opérations réciproques réalisées entre les sociétés du périmètre sont neutralisées, tant au niveau du compte de résultat (charges et produits) que du bilan (créances et dettes).

3. EVENEMENT SIGNIFICATIFS

Les principaux faits marquants sont portés par l'Institut Mines Telecom.

3.1. Agence comptable principale

Monsieur Frédéric CURAUT est nommé Agent comptable principal de l'IMT le 1er janvier après la fin de l'intérim d'Anne Sophie Chambon.

3.2. Une hausse du nombre d'étudiants

Le nombre d'étudiant inscrits à l'IMT est passé de 14 169 en 2024 à 14 687 en 2025, soit une hausse de 3,7%.

3.3. Un contexte budgétaire national sous contrainte

Mise en place des services votés

Le processus législatif d'examen du projet de loi de finances initiale pour 2025 n'ayant pu arriver à son terme, à compter du 1er janvier 2025, la continuité de la vie nationale et des services publics a été assurée par voie de décret. A cet effet, la circulaire du 30 décembre 3024a eu pour objet d'organiser les modalités de mise à disposition des ressources en crédits et en emplois, pendant la période des services votés.

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

Diminution de la subvention pour charge de service public (SCSP)

L'établissement a subi une diminution de la SCSP de 14,8 M€.

3.4. Intégration comptable

Par une note du 27 juin 2025, co-signée de la secrétaire générale IMT Atlantique, de l'Agent comptable secondaire, de l'Agent Comptable principal et validée par les CAC, les éléments bilanciels de l'association de la MAISEL ont été intégrés dans la comptabilité de l'IMT.

3.5. Hydroption

En date du 28 novembre, Le Tribunal de Commerce de Toulon a ordonné le rejet des créances déclarées à titre chirographaire par l'IMT au passif de la procédure collective de la SAS Hydroption. (104 970,54 / 1 118 430,92 / 227 981,45). Des provisions ayant été constituées en 2025, une demande de Non-valeur sera proposée au CA en 2026, sans incidence sur la trésorerie en 2026.

3.6. L'opération « SACLAY »

Retour sur le litige en cours avec la société NGE BATIMENT (ex-société CARDINAL)

Alors que l'ouvrage venait d'être réceptionné, la société NGE BATIMENT a notifié un projet de décompte général conduisant à établir que l'IMT devrait lui régler une somme de 36,7 M€ TTC.
A la suite de cette notification le dossier a connu un développement contentieux.
Dans un premier temps la société NGE BATIMENT a saisi le tribunal administratif de Paris d'une requête tendant à faire reconnaître l'existence d'un décompte général tacite.
Le tribunal administratif a rejeté cette requête par jugement rendu le 27 mars 2023.
La société NGE a interjeté appel du jugement, l'instance devant la cour administrative d'appel de Paris étant pendante à ce jour.

Parallèlement, l'IMT a notifié à la société NGE BATIMENT un décompte général du marché, arrêtant un solde créditeur pour la société de 52 K€ TTC, compte tenu de l'application de retenues définitives au titre des retards de 5,1 M€ TTC, compensant une dette à l'égard de cette société de 5 M€ TTC.

La société NGE BATIMENT a introduit en septembre 2023 une requête aux termes de laquelle elle conteste le décompte général établi par l'IMT et demande au Tribunal d'établir celui-ci conformément au projet de décompte général qu'elle avait précédemment notifié et que le tribunal administratif a refusé de juger comme étant devenu tacitement définitif.

Par jugement du tribunal administratif de Paris du 22 décembre 2025, l'IMT est condamné à verser la somme de 4 667 541,69 € augmentée des intérêts légaux de 517 540,50 €. Le tribual a considéré que l'IMT avait déduit à tort des pénalités dans le décompte général rectificatif.
Les intérêts légaux ont fait l'objet d'une provision pour risques et charges sur la fin d'exercice. La somme globale, principal et intérêt sera réglée en 2026.

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

3.7. La préparation du futur SI Finances de 2027

Le nouveau SI Fiances a été présenté au CSA. En outre, le paramétrage de ce SI finances a été réalisé en 2025 pour permettre le recettage de l'application PEP en 2026.

3.8. Fraudes et tentatives de fraudes

Des cas de fraudes et tentatives de fraudes ont pu être observés au sein de l'IMT. Pour faire à ces menaces, plusieurs réponses ont pu être apportées.
Une note cosignée DRH/ACP a rappelé à l'ensemble des gestionnaires du contrôle des IBAN les points de vigilance à opérer devant des demandes de changements de RIB sur la paye des agents. En outre, l'agent comptable principal a préciser par note interne les points de contrôle relevant des néo-banques et établissements en monnaie électronique. Cette note a été portée à la connaissance des DRH et DAF de l'ensemble des écoles. Enfin il a été décidé de sécuriser le référentiel tiers du SI finances actuel afin de mettre en place un contrôle ordonnateur et une validation du comptable.

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Unités	Ouverture - Méthode intégration	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Clôture - Méthode intégration	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
IT Institut TELECOM (Mère)	Globale	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00
TELECOMV TELECOM Valorisation SAS	Globale	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00
EURECOM EURECOM	Globale	52,34	82,73	Globale	52,56	83,68
INSIC GIP INSIC	Proportionnelle	45,45	45,45	Proportionnelle	45,45	45,45

Le taux d'intérêt d'Eurécom varie selon le taux de contribution de l'Institut Mines-Télécom dans ce GIE.

⇨ Cas des entités ad hoc

Les structures suivantes ont été définies en tant qu'entités ad hoc mais non consolidées :

Entités	Siège
Restaurants administratifs	Brest
Association Maisel	Paris, Brest, Evry, St-Etienne, Albi
Association des élèves	Paris, Brest, Evry, St-Etienne, Lille, Albi
Association des ingénieurs diplômés	Paris, Brest, Evry, St-Etienne, Lille, Albi
Association du personnel	Brest, St-Etienne, Lille, Albi
Association ESN Télécom	Brest
ALOES	Paris
ORCA	Evry
GIE MANUTECH	St-Etienne
ISTP	St-Etienne
FRUP	St-Etienne
FCS I-SITE ULNE	Lille
Fonds de dotation	Lille, Brest, Albi
ARMINES	Paris
DOLPH'INT	Evry
IN&ACT	Evry
INTERVENIR	Evry
MINET	Evry
WELCOM	Evry
ALUMNI	Paris
GIP CONCOURS COMMUN MINES PONTS	Paris
Télécom étude	Paris
INSTITUT POLYTECHNIQUE	Palaiseau

⇨ Entrées et sorties de périmètre

Aucune entrée ni sortie de périmètre n'a eu lieu sur l'exercice.

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

5. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

5.1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Reclassement	Clôture
Concessions, brevets & droits similaires	29 905	1 923	- 815	-	-	-	144	31 157
Immobilisations incorporelles en cours	2 127	1 998	-	-	-	-	- 144	3 981
Avances et acomptes s/immo. incorp.	3	-	-	-	-	-	-	3
Autres immobilisations incorporelles	251	-	-	-	-	-	-	251
Immobilisations incorporelles	**32 286**	**3 921**	**- 815**	**-**	**-**	**-**	**-**	**35 391**
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	- 25 033	-	-	- 1 977	-	-	-	- 27 010
Amt/Dép. autres immos incorp.	- 251	-	-	-	-	-	-	- 251
Amt/dép. immo. incorporelles	**- 25 284**	**-**	**-**	**- 1 977**	**-**	**-**	**-**	**- 27 261**
Total Valeur Nette	**7 002**	**3 921**	**- 815**	**- 1 977**	**-**	**-**	**-**	**8 130**

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

5.2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Reclassement	Clôture
Terrains	29 849	409	-	-	-	-	-	30 258
Agencements sur terrains	971	107	- 27	-	-	-	-	1 051
Constructions	629 415	6 972	- 6 090	-	-	-	19 692	649 989
Installations tech, matériel & outillage	152 864	7 931	- 1 998	-	-	-	-	158 797
Matériel de transport	4	-	-	-	-	-	-	4
Autres immobilisations corporelles	46 095	28 713	-	-	-	-	- 19 692	55 116
Immobilisations corporelles en cours	7 554	1 037	-	-	-	-	- 37	8 554
Avances et acomptes s/immo. corp.	126 763	11 578	- 3 056	-	-	-	37	135 321
Immobilisations corporelles	**993 515**	**56 747**	**- 11 172**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 039 090**
Amt/Dép. Agencements sur terrains	- 927	-	-	- 15	-	-	-	- 942
Amt/Dép. constructions	- 274 956	-	-	- 1	-	-	14	- 274 943
Amt/Dép. Matériel transport	- 21 311	-	-	- 27 588	-	-	-	- 48 900
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	- 137 775	-	-	- 5 585	-	-	-	- 143 360
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	- 110 182	-	-	- 7 267	-	-	- 14	- 117 463
Dépréciations des terrains	- 1 154	-	-	-	-	-	-	- 1 154
Amt/dép. immobilisations corporelles	**- 546 306**	**-**	**-**	**- 40 456**	**-**	**-**	**- 0**	**- 586 762**
Total Valeur Nette	**447 209**	**56 747**	**- 11 172**	**- 40 456**	**-**	**-**	**- 0**	**452 329**

La méthode des composants est appliquée uniquement par l'IMT hors écoles des mines.
Fin 2009, une analyse d'ensemble du patrimoine immobilier a été confiée à un cabinet d'expertise spécialisé, afin d'identifier et de comptabiliser les éventuelles pertes de valeur des biens et composants inscrits à l'actif de l'Institut Mines-Télécom.
L'estimation de la valeur actuelle du patrimoine a été réalisée composant par composant pour chacun des immeubles inscrits au bilan.

La valeur d'usage des composants a été estimée en appliquant un indice de vétusté, déterminé par le cabinet d'expertise en fonction de leurs observations, à la valeur de reconstruction à l'identique.

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

La valeur vénale du patrimoine a été estimée bâtiment par bâtiment par le cabinet d'experts en confrontant deux approches de valorisation :

- Une approche « par comparaison » consistant à réaliser une étude du marché local et à référencer les transactions récentes de biens similaires.
- Une approche « par capitalisation du revenu », consistant à étudier le marché locatif local et à référencer les locations récentes de biens similaires.

La valeur vénale des bâtiments a ensuite été répartie sur les différents composants au prorata de la valeur de chaque composant dans la valeur de reconstruction à l'identique des biens.

Les dépréciations ont été estimées composant par composant en confrontant leur valeur nette comptable à la valeur actuelle issue de l'étude.

Ces tests de dépréciations avaient abouti à la constatation d'une charge de dépréciation de 1.764 k€ dans les comptes de l'exercice 2010 sur les constructions du Groupe. Une partie de cette dépréciation avait été reprise pour 125 k€ sur l'exercice 2012. Aucune reprise de dépréciation n'a été effectuée sur l'exercice 2025.

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

5.3. Immobilisations financières

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Clôture
Titres de participation	268	-	-	-	-	-	268
Titres immobilisés (AFS - non courant)	60	-	-	-	-	-	60
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	1 178	-	- 507	-	-	-	672
Immobilisations financières	**1 506**	**-**	**- 507**	**-**	**-**	**-**	**999**
Dépréciations des titres	- 215	-	-	-	-	-	- 215
Dép. immobilisations financières	**- 215**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**- 215**
Total Valeur Nette	**1 291**	**-**	**- 507**	**-**	**-**	**-**	**785**

⇨ Sociétés non consolidées

Les titres non consolidés se composent des investissements suivants :

Entités	Titres	Forme juridique	Nature	Quantité	% intérêt	% droits de vote	Coût unitaire (en euros)	Coût total (en euros)	Dépréciation (en euros)	Valeur nette comptable (en euros)
GIE EURECOM	INDIGEN SOLUTION	SARL	Parts	4 682	9,75%	9,75%	1,00	4 682		4 682
	SECLUDIT	NC	Parts	770	10,02%	10,02%	4,55	3 500		3 500
	MATCHUPBOX	NC	Parts	500	5,00%	5,00%	1,00	500		500
IMT Transfert	I-Source 3	FCPR	Parts A	500	0,84%	0,84%	353,95	176 973	154 788	22 185
	TTT	FCPR	Parts A	1 816	1,46%	1,46%	1,00	81 656		81 656
	TTT	FCPR	Parts B	440	1,46%	1,46%	1,00	600		600
	Télécom Booster 2017	*NC*	*Parts A*	*39 438*	*11,76%*	*11,76%*	*1,00*			*0*
	Télécom Booster 2018	NC	Parts A	30 000	10,00%	10,00%	1,00	30 000	30 000	0
	Télécom Booster 2019	NC	Parts A	30 000	19,23%	19,23%	1,00	30 000	30 000	0
	TOTAL							327 911	214 788	113 123

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

⇨ Informations concernant les entités ad hoc non consolidées

Les informations concernant les entités ad hoc non consolidées ne sont pas communiquées faute de réception des éléments avant la date de publication de la plaquette.

5.4. Stock

	Clôture			Ouverture		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Liaison neutral. profits ig s/ stocks	-	-	-	-	-	-
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	1 494	-	1 494	-	-	-
Stocks - en-cours de production	-	-	-	-	-	-
Stocks -pdts finis et intermédiaires	-	-	-	-	-	-
Stocks de marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	**1 494**	**-**	**1 494**	**-**	**-**	**-**

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

5.5. Ventilation des créances par échéance

En milliers d'euros	Clôture	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Autres créances ratt à des participat. - non courant	-	-	-
Créances rattachées à des part. - courant	-	-	-
Intérêts courus sur créances et prêts	-	-	-
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	672	-	672
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants	-	-	-
Total Immobilisations financières	**672**	-	672
	-		
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	-	-	-
Clients et comptes rattachés	53 281	53 281	-
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	6 484	6 484	-
Total Clients et comptes rattachés	**59 765**	**59 765**	**-**
	-		
Factures à établir	8 463	8 463	-
Créances sur personnel & org. sociaux	85	85	-
Créances fiscales - hors IS - courant	58 444	58 444	-
Créances fiscales - hors IS (CVAE)	-	-	-
Créances fiscales hors IS - non courant	-	-	-
Créances liées à l'intégration fiscale	-	-	-
Impôts différés - actif	-	-	-
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	-	-	-
Etat, Impôt sur les bénéfices (CIR) - courant	-	-	-
Etat, Impôt sur les bénéfices - créance - non courant	-	-	-
Etat, Impôt sur les bénéfices (CIR) - non-courant	-	-	-
Comptes courants Groupe actif - courant	-	-	-
Comptes courants Groupe actif - non courant	-	-	-
Actionnaires : capital appelé non versé	-	-	-
Créances sur cessions d'actifs - courant	-	-	-
Créances sur cessions d'actifs - non courant	-	-	-
Autres créances - courant	23 105	23 105	-
Autres créances - non courant	-	-	-
Instruments dérivés actifs - courant	-	-	-
Produits à recev. (Quote part rés. SNC)	-	-	-
Charges constatées d'avance	2 678	2 678	-
Intérêts courus sur créances - courant	-	-	-
Total Autres Créances	**92 775**	**92 775**	**-**
Total	**153 212**	**152 540**	**672**

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

5.6. Ventilation des dettes par échéance

En milliers d'euros	Clôture	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Emprunts auprès établiss. de crédit - non courant	1 705	380	1 325
Emission titres part. & av. de l'Etat - part - courant	2 189	2 189	-
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	963	-	963
Intérêts courus sur emprunts - courant	46	46	-
Total dettes financières	**4 904**	**2 615**	**2 289**
Dettes fournisseurs	8 969	8 969	-
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant	6 788	6 788	-
Dettes s/ acquis. d'immo. - non courant	-	-	-
Factures non parvenues	1 386	1 386	-
Clients - Avances et acomptes reçus	14 281	14 281	-
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	**31 424**	**31 424**	**-**
Dettes sociales - courant	6 816	6 816	-
Dettes sociales - non courant	95 691	95 691	-
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)- courant	-	-	-
Dettes fiscales (hors IS) CVAE - courant	-	-	-
Dettes fiscales - non courant	-	-	-
Comptes courants groupe passifs - courant	3 304	3 304	-
Comptes courants groupe passifs - non courant	-	-	-
Autres dettes - courant	43 503	43 503	-
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	11 055	11 055	-
Concours bancaires (trésorerie passive)	-	-	-
Concours bancaires (dettes)	-	-	-
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	-	-	-
Total Autres dettes	**160 368**	**160 368**	
Total	**196 696**	**194 407**	**2 289**

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

5.7. Provision pour risques et charges

En milliers d'euros	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Reclassement	Clôture
Provisions pour litiges - non courant	307	738	- 307	-	-	738
Autres provisions pour risques - non courant	50	-	- 28	-	-	23
Autres provisions pour risques - courant	31 410	43 259	- 41 305	-	-	33 364
Provisions pour pensions et retraites - non courant	1 926	19	- 38	-	-	1 907
Provisions pour pensions et retraites - courant	-	82	- 33	-	-	49
Provisions pour restructurations - non courant	-	-	-	-	-	-
Provisions pour charges	**33 693**	**44 016**	**- 41 678**	**-**	**-**	**36 081**

5.8. Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Emprunts auprès établiss. de crédit - courant	2 037	4	- 289	-	-	1 752
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	555	933	- 526	-	-	963
Dettes financières MLT	**2 592**	**937**	**- 814**	**-**	**-**	**2 715**
Concours bancaires (trésorerie passive)	-	-	-	-	-	-
Dettes financières CT	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total emprunts et dettes financières	**2 592**	**937**	**- 814**	**-**	**-**	**2 715**

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

5.9. Trésorerie

Trésorerie Actif	31/12/2025	31/12/2024
Certificats de dépôt	0	0
SICAV monétaires	229	229
Disponibilités	137 617	161 109
Total Trésorerie à l'actif (1)	**137 846**	**161 338**
Trésorerie Passif	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Concours bancaires		
Total Trésorerie au passif (2)	**0**	**0**
Trésorerie nette à la clôture (1)-(2)	**137 846**	**161 338**

5.10. Autres fonds propres

Les autres fonds propres correspondent à des avances remboursables à la liquidation du FCPR T-Source chez IMT Transfert pour 2 189 K€.

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

6. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

Tous les tableaux ci-dessous sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

6.1. Produits avec contrepartie par activité

Rubriques	31/12/2025		31/12/2024	
	K€	%	K€	%
Formation initiale	49 424	50%	44 999	45%
Formation professionnelle continue	4 570	5%	5 200	5%
Recherche et valorisation de la recherche	28 547	29%	26 660	27%
Soutien à la création d'entreprise	0	0%	0	0%
Contribution des membres du GIE	878	1%	860	1%
Divers	15 911	16%	14 102	14%
Total chiffre d'affaires	**99 330**	**100%**	**91 821**	**100%**

6.2. Résultat financier

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Produits de cession des valeurs mobilières de placement	467	681
Reprises de provisions	0	39
Gain de change	0	0
Autres produits financiers	46	51
Produits financiers	**513**	**771**
Intérêts et charges financières	-69	-82
Dotation aux provisions	0	-36
Pertes de change	0	0
Autres charges financieres	-4	-75
Charges financières	**-73**	**-193**
Résultat financier	**440**	**578**

Docusign Envelope ID: 1D4CB396-37DE-437B-8424-57259D55FD90

7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Aucun engagement n'a été reçu ou donné par le Groupe.

8. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

8.1. Effectif

	Clôture	Ouverture
IMT	3 847	3 694
EURECOM	139	123
IMT TRANSFERT	28	28
Total Effectif	**4 014**	**3 845**

8.2. Informations concernant les dirigeants

Il n'a pas été alloué de jetons de présence aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice de leurs fonctions d'administrateurs au cours de la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.